

COMITÉ DLAL FEAMPA

GALPA DU 17 OCTOBRE 2025

LISTE DE PRÉSENCE

MEMBRES VOTANTS					
COLLÈGES	TITULAIRES		SUPPLÉANTS		TOTAL
ÉLUS DES COLLECTIVITÉS	Michel PARENT	Présent	Joseph HUOT	Excusé	PUBLIC
	Patrice BROUHARD	Excusé	Alain BOMPARD	Excusé	PUBLIC
	Marie-Christine PERAUDEAU	Excusée	Christian PITARD	Excusé	PUBLIC
	Bruno BESSAGUET	Présent	Alain BURNET	Excusé	PUBLIC
	Christophe SUEUR	Excusé	Jean PROU	Excusé	PUBLIC
PÊCHE ET AQUACULTURE	Philippe MORANDEAU	Présent	Anaïs SALZARD	Excusée	PRIVÉ
	Laurent CHAMPEAU	Présent	Romain PEYRAUD	Excusé	PRIVÉ
	Nicolas CHAUBARD	Excusé	Aglaée SAUMONNEAU	Excusée	PRIVÉ
	Philippe MICHEAU	Présent	Emilie ROCHE	Excusée	PRIVÉ
	Eric BLANC	Excusé	Marie FERRIERE	Présente	PRIVÉ
PORTS ET INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	Bruno SAMZUN	Présent	David PASSERAULT	Excusé	PUBLIC
	Nicolas DUBOIS	Excusé	Amélie PERRAUDEAU	Présente	PUBLIC
	Céline VIRON	Excusée	Myriam CONIL-COMBEAU	Excusée	PUBLIC
	Alexandra MAISONNET	Excusée	Marie BOURLEYRE	Excusée	PUBLIC
BIOTECHNOLOGIES MARINES	Pierrick BARBIER	Présent	Diane DUFFOUR	Présente	PRIVÉ
RESSOURCES BIOLOGIQUES MARINES	Audrey BRUNEAU	Excusée	Frédéric GIRARDIN	Excusé	PUBLIC
PROTECTION ET SURVEILLANCE DU LITTORAL	Julie BERTRAND	Excusée	Yohan WEILLER	Excusé	PUBLIC
TOURISME	Lionel PACAUD	Excusé	Emrick HERBAUT	Présent	PRIVÉ
INDUSTRIE NAUTIQUE ET NAVALES	Rodolphe MOUCLIER	Excusé	Cyril ROMERO	Présent	PRIVÉ
FORMATION	Simon MARQUET	Excusé	Nathalie de POIX	Présente	PUBLIC
ESS	Thierry LEQUES	Présent	Samuel MASSE	Excusé	PRIVÉ
SOCIÉTÉ CIVILE / ANIMATION / ENVIRONNEMENT	David BEAULIEU	Excusé	Nathalie DANIEL	Présente	PRIVÉ
	Pauline LOUBAT	Excusée	Fabien MERCIER	Excusé	PRIVÉ
	Jean-Pierre BOUTFOL	Excusé	Evelyne NÉRON MORGAT	Excusée	PRIVÉ
	Gérard DOIZELET	Excusé	Jean-Pierre BROCHON	Excusé	PRIVÉ
	Emilie MARIOT	Présente	Violaine COULANGE	Excusée	PRIVÉ
CULTURE / PATRIMOINE	Emmanuel de FONTAINIEU	Excusé	Arnaud DAUTRICOURT	Présent	PRIVÉ
MARAIS	Jean-Eude du PEUTY	Excusé	Sophie BAGAGEM	Excusée	PUBLIC

Personnes associées présentes :

- Leslie WIDMANN, Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle
- Céline PAILLARD, ADEI
- Nicolas LYONNET, Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc
- Antoine TOURNERIE, Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc
- François AMAND, CARA
- MOREAU Frédéric, Défi des Ports de Pêche de la Cotinière
- Pauline GERMANAUD, CARA/CCBM
- Michaël SPADA, PETR PMO
- Guillaume METAYER, Département 17
- Eric WALTER, OTC CARA
- Pablo CASTILLO, CARA
- Jérémy ALVAREZ, CARA
- Cristelle BOUCHALAIS-COUZON, CARO

QUORUM

Règle du quorum	Comité du 17 Octobre 2025
30% de membres votants	Minimum : 9 Votants / Présents : 16
50% de membres présents sont des privés	Minimum : 8 Votants / Présents : 11

Gabrielle MOSSOT, animatrice du GALPA, rappelle aux membres votants du GALPA qu'ils doivent signer la feuille listant les conflits d'intérêts potentiels au vu des projets présentés à l'ordre du jour et aux personnes associées qu'elles doivent signer la feuille d'émargement classique.

ORDRE DU JOUR

Les membres du GALPA Îles et Estuaires Charentais sont accueillis au sein des locaux de la Mairie du Château d'Oléron par Michel PARENT.

Gabrielle MOSSOT, propose de dérouler la séance sur la base de l'ordre du jour suivant :

- Modifications nominatives de la composition du GALPA
- État d'avancement du FEAMPA à l'échelle régionale
- Dossiers sélectionnés et consommation de la maquette financière
- Étude des projets soumis à la sélection du GALPA : 4 projets
- Autres informations
- Suite et calendrier

MODIFICATIONS NOMINATIVES DE LA COMPOSITION DU GALPA

Voir diapositives correspondantes (diap. 3).

Deux modifications nominatives sont proposées pour validation aux membres du GALPA.

Pour le Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc, Simon MARQUET remplace Arnaud LEFEVRE.

Pour le CFPPA, Nathalie de POIX remplace Marianne PEREZ.

Il y a une double modification car avant le CFPPA était la structure titulaire et le lycée de la mer la structure suppléante, c'est à présent l'inverse.

Ces modifications sont soumises au vote des membres votants. Michel PARENT, Président du GALPA, procède au vote.

Les modifications de la composition du GALPA sont approuvées à l'unanimité par le GALPA.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU FEAMPA À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Voir diapositives correspondantes (diap. 4 à 6).

- **Comparatif des consommations des GALPA à l'échelle régionale**

Gabrielle MOSSOT présente le tableau comparatif des taux de consommation des quatre GALPA régionaux. Elle explique que la consommation de la maquette du GALPA IEC a été revue à la baisse suite à l'abandon du dossier de la chaîne de broyage porté par l'ADEI. Cet abandon s'explique notamment par le manque de robustesse du modèle économique du recyclage du plastique en raison de la fluctuation trop importante du rachat du broyat de plastique. Le GALPA IEC présentait 15 dossiers sélectionnés, cet abandon porte à 14 le nombre de dossiers sélectionnés et à 46% la maquette engagée.

Sur les autres GALPA la consommation de la maquette est également bien engagée. Le GALPA BARVAL a dépassé les 50% de consommation. Le GALPA Côte Basque Sud Landes a de nouveau recruté un animateur et a sélectionné ses premiers dossiers en juillet 2025.

- **Informations sur les dernières réunions régionales**

Une réunion ayant eu lieu le 1^{er} juillet 2025 à Bordeaux a permis de faire remonter les difficultés de montage de dossiers soulignés par les porteurs de projets. Seul un point d'avancée peut être solutionné, il s'agit du blocage qui était en cours dû à la mesure financière M57 de la Région. Le service financier de la région (en tant de co-financeur systématique des dossiers GALPA) ne peut plus accompagner des dossiers associant les dépenses de fonctionnements et d'investissements. Les dossiers doivent s'inscrire au sein de l'une des deux lignes budgétaires.

Laurent CHAMPEAU, CRC 17, demande si c'est une décision régionale ou européenne ?

Gabrielle MOSSOT, explique que c'est une règle régionale en raison du co-financement systématique, le service financier se doit d'inscrire les dépenses au sein d'une des deux lignes. Les dossiers DLAL paraissent spécifiques sur ce point car ils associent régulièrement les deux types de dépenses. Gabrielle Mossot rappelle que le dossier ORION porté par CAPENA et sélectionné en 2023 est bloqué en instruction depuis plus d'un an en raison de cette règle.

Laurent CHAMPEAU réagit sur le critère multi-filière imposé par l'échelle régionale et qui complexifie le dépôt de dossiers. Ces différentes contraintes freinent considérablement le dépôt des dossiers.

Un COREPAR suivi le 30 septembre en présentiel à Bordeaux a permis d'obtenir des informations sur le remaquetage du FEAMPA à l'échelle régionale et le dégagement d'office calculé à l'échelle européenne. Concernant le remaquetage, la ligne DLAL n'est pas impactée, chacun des GALPA conserve son enveloppe initiale mais il est nécessaire de consommer les fonds. Concernant le dégagement d'office les objectifs de paiement sont atteints à l'échelle régionale, aussi il n'y aura pas de dégagement d'office sur l'année 2025. Il est nécessaire toutefois de continuer la dynamique de paiement tout en sachant que les demandes d'acomptes ne sont pas prises en compte dans ces calculs.

- **Consommation du FEAMPA à l'échelle régionale**

Le taux de programmation est faible à l'échelle régionale, on ressent une morosité globale, une inquiétude et une incertitude des filières qui freinent les investissements. Le taux de consommation total du FEAMPA en Région s'élève à 37% de la maquette.

POINT D'AVANCEMENT SUR LES DOSSIERS SÉLECTIONNÉS ET LA CONSOMMATION DE LA MAQUETTE FINANCIÈRE

Voir diapositives correspondantes (diap. 7 à 11).

Gabrielle MOSSOT présente l'état d'avancement des quatorze dossiers sélectionnés à ce jour par le GALPA. Elle rappelle l'abandon de la chaîne de broyage qui revalorise la FA 1 de 60 000€ de FEAMPA. La consommation de cette fiche-action qui affichait un taux de consommation à 82% redescend à 67%.

Laurent CHAMPEAU ajoute que la décision d'abandon de la chaîne de broyage par l'ADEI s'est faite sur une recommandation du CRC en raison d'un modèle économique non viable du fait du coût du rachat très insuffisant de la matière broyée par les plasturgistes.

De plus, de nombreux dossiers en attente d'instruction et de conventionnement ont bien avancé dans le courant du printemps et de l'été. Aussi, il ne reste plus qu'un dossier sélectionné non instruit.

Le taux de consommation de la maquette s'élève à 46% soit un montant FEAMPA engagé de 461 775,77€ et la même somme de contrepartie régionale.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS À LA SÉLECTION DU GALPA : 4 PROJETS

- **Présentation des projets soumis au vote et projection de la consommation prévisionnelle de la maquette**

Voir diapositives correspondantes (diap. 12 à 17).

Gabrielle MOSSOT explique que quatre projets étaient inscrits à l'ordre du jour et devaient être votés, néanmoins un dossier a été retiré in extremis, le courrier d'abandon ayant été reçu la veille de la réunion GALPA. Il s'agit du dossier du Livret pédagogique de la Seudre proposé par la CCBM. Gabrielle Mossot explique que le projet Seudre s'arrête et que Pauline GERMANAUD n'a pas été reconduite dans ses fonctions. Aussi ce dossier déposé dans ce cadre ne sera pas étudié ce jour.

Il est proposé d'étudier ces trois projets, engageant un montant global FEAMPA de 56 883.48€ soit 6% de la maquette financière globale. Ces trois dossiers ont été étudiés par un comité technique qui s'est déroulé le 23 septembre 2025.

Deux des trois dossiers étudiés sont mutualisés avec le GALPA de La Rochelle, les clés de proratisation sont détaillées ci-dessous.

Deux projets s'inscrivent dans la fiche-action 1 et le troisième dans la fiche-action 2.

Si ces trois projets sont sélectionnés à l'issue de cette instance du GALPA, la consommation prévisionnelle de la maquette s'élèvera à 52%.

Gabrielle MOSSOT précise que de nombreux projets sont en construction et ou réflexion, néanmoins il faut anticiper le dépôt des dossiers car le temps de montage administratif est souvent long et complexe.

ÉTUDE DES PROJETS SOUMIS À LA SÉLECTION DU GALPA : 3 PROJETS

Les porteurs sont présents afin de présenter leur projet et de répondre aux questions des membres du GALPA.

- **Equip'âge & voiles de classe : Mettre en équipage les jeunes générations et les plus anciennes, c'est leur donner le cap pour grandir ensemble et devenir les marins de demain**

Voir diapositives correspondantes (diap. 18 à 21).

Maître d'ouvrage	Lycée Maritime et Aquacole de la Rochelle		
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Projet en partenariat entre le lycée de maritime et aquacole de La Rochelle, établissement reconnu pour ses filières embarquées (option yacht/voile) et l'association du défi des ports de pêche de la Cotinière (association de marins pêcheurs et leurs familles) qui organise chaque année un évènement national sportif et grand public, le Défi du Port de Pêche. Projet visant à l'acquisition d'un voilier-école pour la formation des jeunes, le renforcement des contacts entre apprenants et professionnels, la représentation des métiers de la pêche et des cultures marines et mener des actions de sensibilisation sur la durabilité de ces métiers auprès du grand public sur les sites de régates. L'objectif est de créer du lien entre professionnels de la pêche et les jeunes en formation afin d'encourager l'orientation des jeunes diplômés vers les filières locales de la pêche et de la conchyliculture en facilitant notamment la recherche des stages d'embarquement pour les élèves. L'acquisition commune de ce voilier-école vise à faciliter les rencontres régulières entre les professionnels de la mer, patron-pêcheurs susceptibles de recruter des stagiaires, avec les lycéens en créant des échanges constructifs. Ces échanges se feront lors de régates impliquant les professionnels du défi des ports de la pêche de la Cotinière, le voilier représente une courroie de transmission entre jeunes et pêcheurs. Il s'agit de la création d'un nouveau service permettant d'améliorer l'orientation et l'employabilité des jeunes issus du LMA de La Rochelle sur le bassin d'emplois très actif de La Cotinière et de La Rochelle. Le voilier sera utilisé lors des régates mais aussi au sein du lycée de la mer pour la formation nautique des jeunes, des actions de sensibilisation...		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	14 848€	14 848€	7 424€
Coût total de projet	37 120€ TTC pour le GALPA IEC (50%) - 74 240€ au total avec GALPA LRRA		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement. Elle précise que ce dossier est présenté aujourd'hui mais qu'il associe des dépenses d'investissement et de fonctionnement et que seules les dépenses d'investissement seront retenues au moment de l'instruction régionale. Il est proposé aux membres du comité de voter sur la base de ce budget maximal qui sera revu à la baisse avec l'exclusion des dépenses de fonctionnement.

Leslie WIDMANN, Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle, présente le projet et rappelle le caractère partenarial de ce projet avec l'association du Défi des Ports de Pêche de la Cotinière.

Michel PARENT se demande si ce bateau pourrait également servir aux ostréiculteurs, sont-ils également des voileux ?

Philippe MORANDEAU, CRC 17, répond qu'il n'a pas connaissance d'ostréiculteurs voileux.

Bruno SAMZUN, Port de Royan, demande si le bateau sera mutualisé avec d'autres associations de défi de ports de pêche locales et notamment celle de Royan dans le cadre de l'entraînement avant les compétitions.

Frédéric MOREAU, Association du défi des ports de pêche de la Cotinière, précise que l'association de Royan possède déjà un voilier. Il ajoute que l'année prochaine cette manifestation sera organisée à Royan.

Leslie WIDMANN, précise que le bateau sera disponible et pourra avoir différentes fonctions. Il pourrait aussi être mis à disposition du Lycée de Bourcefranc et elle ajoute que pour Yann BERRET, directeur du Lycée Aquacole de La Rochelle, ce bateau pourra également servir aux jeunes ostréiculteurs. L'objectif est que 60 jeunes passent sur ce bateau par an.

Thierry LEQUES, AGM, précise que le fait qu'il y ait un bateau à Royan pourrait permettre que les deux équipages s'entraînent avec les deux bateaux.

Pierrick BARBIER, CAPENA, s'interroge sur la prise en charge de l'entretien du bateau. Qui paiera l'entretien et le carénage et qui le réalisera ?

Frédéric MOREAU répond que ce sera les marins pêcheurs de la Cotinière qui entretiendront le voilier.

Leslie WIDMANN ajoute que les jeunes participeront également à ces actions. L'objectif n'est pas que de monter à bord et de régater, il est important de participer à la gestion et à l'entretien du voilier. C'est pourquoi il est acquit en copropriété afin que chacun participe. Elle ajoute que la difficulté qui sera rencontrée dans ce projet est qu'une partie des dépenses seront écartées du dossier et notamment les inscriptions aux régates, les déplacements des uns et des autres et étaient également inclus les coûts d'entretien annuels du bateau. Elle ajoute avoir bon espoir que les coûts d'amarrage au port de La Cotinière soient les plus « amicaux » possibles.

Michel PARENT, demande si le coût d'amarrage sera gratuit.

Guillaume METAYER, Département 17, précise que ce n'est pas le sujet du jour.

Amélie PERRAUDEAU, Port de la Cotinière, ajoute qu'elle invite l'association et le lycée à prendre contact au plus vite avec le port pour voir les conditions en termes de fonctionnement.

Philippe MORANDEAU affirme que ces régates se font dans une très bonne ambiance, que l'esprit de compétition y est et que ce sont des événements qui créent du lien autour d'une très bonne dynamique.

Philippe MICHEAU, CDPMEM, ajoute que le lycée effectuera une certaine économie pour la maintenance et l'exploitation du bateau car actuellement ce sont 12 000€ par an qui sont dépensés dans la location d'un voilier pour les cours de navigation. Aussi cette somme sera directement attribuée à la maintenance.

Leslie WIDMANN précise en effet que ce voilier est aujourd'hui acquit pour remplacer ces prestations de location effectuées par le lycée.

Le comité technique du 23 septembre 2025 propose la note de 15/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant dans la stratégie du GALPA IEC.
- Projet encouragé pour sa dimension de mise en réseau entre pêcheurs et lycéens
- Bateau aux multiples fonctions (formations, régates, rencontres)
- Projet impliquant fortement les filières dans son déroulé.

L'avis préalable du service instructeur est daté du 19 septembre 2025 et précise que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et aux obligations de publicité et souligne également que les frais de fonctionnement seront exclus de la demande d'aide car ce projet est considéré comme étant un dossier d'investissement.

Michel PARENT procède au vote.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote aucun des membres votants présents n'est en conflit d'intérêt, seuls les porteurs de projets sortent de la salle pour le vote.

Aussi, ce projet est soumis aux 16 votants présents.

Sur un total de 16 votants on décompte :

- 16 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à l'unanimité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

Ce projet a été étudié dans le cadre du GALPA La Rochelle Ré Aunis en date du 15 octobre et a été approuvé. Ce sont bien ces deux décisions positives qui entérinent la sélection du projet.

• Cartographie de la situation de la pêche en Charente-Maritime

Voir diapositives correspondantes (diap. 22 à 25).

Maître d'ouvrage	Département 17 - Direction de l'eau de la mer et du littoral		
Fiche action	N°1 « Dynamique économique des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Le Département de la Charente-Maritime dispose de trois halles à marées : la Cotinière, La Rochelle et Royan qui ont toutes des spécificités singulières ce qui fait la richesse de la filière halieutique charentaise. Le département souhaite avoir une approche globale en termes d'investissement et de gestion pour assurer la pérennité de ce système. Ce projet présenté à pour objectif de mener une étude intitulée « cartographie de la situation de la pêche en Charente-Maritime » afin de bénéficier d'une analyse, d'un outil d'aide à la décision permettant de disposer d'une feuille de route pour les trois criées charentaises à l'horizon 2035. La prestation d'étude qui se divise en trois volets : - Diagnostic de la situation actuelle des ports de pêche du département ; - Analyses des évolutions récentes en termes de réglementation et contraintes impactant la pêche ; - Analyse des évolutions induites par les aménagements réalisés récemment et réflexion sur les projets à venir au regard des éléments contextuels. Projet structurant pour la filière pêche et protectif sur l'avenir de la pêche dans le département qui représente un réel outil de pilotage / plus large que les investissements, interroge aussi la mutualisation de services et la possibilité d'axes de pilotages communs. Projet se déroulant à l'échelle du département, mutualisé entre GALPA IEC (67%) et LRRA (33%) sur la base de la répartition des ports au sein du département.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	28 035,48€	28 035,48€	14 017,74€
Coût total de projet	70 088,70€ HT pour le GALPA IEC (67%) - 104 610€ au total avec GALPA LRRA		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Michel PARENT s'interroge sur la clé de proratisation choisie alors que le dossier est départemental.

Guillaume METAYER ajoute que la proratisation aurait pu se faire sur la base du tonnage des ports qui aurait donné une clé plus proche des 50%/50%.

Guillaume METAYER présente le projet.

Michel PARENT s'interroge sur la pérennisation de la pêche notamment au port de la Cotinière. L'aspect humain n'est que peu retranscrit dans la présentation effectuée. Est-ce qu'une vision prospective sur les aspects humains ne serait pas bénéfique à la profession ?

Guillaume METAYER répond que la feuille de route permettra une projection des évolutions de la dynamique de la filière, de connaître sa dynamique actuelle, des typologies de flottilles, de la dynamique de reprise et de renouvellement des pêcheurs de façon à pouvoir projeter une pérennisation des embarquements sur les différentes criées. L'analyse porte sur les volumes, sur la valorisation, sur les flottilles et sur la typologie des marins sur l'ensemble du département ainsi que sur les arbitrages relatifs à la ressource.

Philippe MICHEAU intervient en disant que cette étude va permettre de répondre aux questions que se pose le département pour savoir comment investir et comment accompagner la filière au mieux. Et il souligne qu'il n'y a pas que les marins et les pêcheurs mais il y a aussi le mareyage. Cette étude va permettre d'ajuster le mieux possible les investissements pour la filière. On peut essayer d'anticiper mais les règles sont dictées en fonction des rapports scientifiques et des décisions européennes et ce n'est pas évident de se projeter. Par contre la pêche s'est toujours adaptée aux décisions européennes et à la PCP et il affirme qu'il y aura toujours des pêcheurs avec des pratiques qui seront sûrement différentes de celles d'aujourd'hui. Il faut continuer à s'adapter et pour cela le soutien des collectivités est essentiel.

Michel PARENT permet de faire remonter le constat que le poisson est très cher et quasiment inabordable, peut-on imaginer que le poisson redevienne accessible au consommateur moyen ?

Les membres du GALPA s'accordent à dire que les prix sont très différents en fonction des marchés.

Guillaume METAYER précise que c'est bien le prix aujourd'hui qui sauve la filière car il y a une érosion sur les volumes depuis plusieurs années et c'est bien la valorisation par le prix qui permet de maintenir la viabilité de la filière. Cette tendance ne pourra pas s'étirer à l'infini mais il y a un vrai équilibre à trouver entre les volumes potentiellement pêchables et leur valorisation afin que la filière puisse continuer d'exister. C'est bien cela qui sauve aujourd'hui notre pêche qualitative en Charente-Maritime.

Phillipe MORANDEAU dit que la pêche locale ne peut pas alimenter le marché français. 65% du poisson consommé en France est du poisson importé.

Philippe MICHEAU complète en disant que les pêcheurs français ne pourront jamais pêcher toute la consommation de poisson des français tout simplement parce que le marché s'est développé autour d'espèces que l'on ne pêche pas et que l'on ne pourra jamais pêcher. Dans le pourcentage importé il y a beaucoup de saumon et de cabillaud et ces espèces ne sont pas pêchées par les pêcheurs français. La demande des consommateurs ne correspond pas aux espèces pêchées localement. Philippe Micheau ajoute qu'il y a une place pour le marché de la pêche, les adaptations se feront, la pêche se fera autrement et ce que l'on oublie souvent et ce qui fait l'importance de la filière c'est que les pêcheurs sont les seuls producteurs de protéines essentielle à l'humanité qui n'a pas besoin d'une seule goutte d'eau douce pour fournir cette protéine aux humains.

Bruno SAMZUN ajoute, qu'en effet, historiquement il y a des quotas qui sont imposés par l'Europe sur certaines espèces et qui ont un effet bénéfique sur la préservation de la ressource et cela a permis d'améliorer certains stocks. Mais par contre la variable nationale avec des décisions du Conseil d'État prenant en compte l'influence d'autres pays ou d'ONG et qui instaure des mesures comme par exemple la mesure cétaçé pose un réel souci. Cette mesure qui est imposée aux pêcheurs français ne l'est pas aux bateaux espagnols qui peuvent venir pêcher dans nos eaux car ils ne sont pas contraints de respecter le droit français. La gestion européenne est la bienvenue mais une gestion nationale influencée par les ONG est difficile à justifier.

Gabrielle MOSSOT présente l'avis technique et propose aux porteurs de projet ainsi qu'aux représentants des ports de sortir de la salle pour le vote.

Le comité technique du 23 septembre 2025 propose la note de 12/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant dans la stratégie du GALPA IEC.
- Feuille de route essentielle pour la pêche
- Critères de notation ne reflétant que difficilement l'enjeu de cette étude

L'avis préalable du service instructeur est daté du 18 juillet 2025 et appelle à la vigilance quant à la cohérence entre l'objet du projet et les projets portuaires recensés dans le cadre de la feuille de route régionale pour les ports de pêche, bénéficiant d'un soutien au titre de l'OS 1.1. Il est également précisé que le porteur est soumis au respect des règles de la commande publique. Le projet porte sur un diagnostic/analyse à l'échelle des trois ports de pêche de la Charente-Maritime et ne semble pas avoir pour finalité la conception ou la réalisation d'aménagements portuaires visés par le marché à bon de commande mobilisé dans le cadre du projet.

Gabrielle MOSSOT précise que la note ne reflète pas l'enjeu de l'étude pour la filière.

Michel PARENT demande si l'on peut réviser la note proposée par le comité technique.

Gabrielle MOSSOT précise que les points sont au maximum, le problème est que les critères ne correspondent pas à ce type de projet.

Arnaud DAUTRICOURT, Centre International de la Mer, s'interroge sur le montant de l'étude.

Pierrick BARBIER ajoute qu'une partie des données n'est pas à produire et sont connues.

Philippe MICHEAU ajoute qu'en effet une partie de l'étude viendra renforcer des données existantes et connues mais qu'il est important de réaffirmer ces éléments. De plus, il ajoute que l'on est obligé aujourd'hui de passer par des bureaux d'étude et que les prix sont fixés par ces derniers.

Arnaud DAUTRICOURT affirme qu'il est nécessaire de bien valoriser les résultats produits et de faire vivre ces études afin qu'elles soient portées à connaissance.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Bruno SAMZUN, Amélie PERRAUDEAU et Cyril ROMERO en tant que représentants des ports de Charente-Maritime concernés par cette étude.

Au total 3 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 16 votants présents - 3 en conflits d'intérêt = 13

Sur un total de 13 votants on décompte :

- 2 abstentions
- 11 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à la majorité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

Ce projet a été étudié dans le cadre du GALPA La Rochelle Ré Aunis en date du 15 octobre et a été approuvé. Ce sont bien ces deux décisions positives qui entérinent la sélection du projet.

Michel PARENT informe le porteur du projet du résultat du vote tout en soulignant les interrogations des membres votants à la fois sur le montant de l'étude, le fait qu'il soit nécessaire qu'elle soit valorisée et en y intégrant la voix des pêcheurs.

Guillaume METAYER argumente en précisant qu'une soixante d'entretiens sont prévus dans le cadre de l'étude et que le Département est passé par un accord cadre d'un marché à bon de commande pour la réalisation et que le montant proposé paraît en accord avec les montants d'étude de ce type.

• **Pacte mondial des jeunes pour le climat - COP 30**

Voir diapositives correspondantes (diap. 26 à 29).

Maître d'ouvrage	Lycée de la Mer et du Littoral de Bourcefranc		
Fiche action	N°2 « Qualité environnementale des filières pêche et aquaculture »		
Descriptif	Vaste projet engagé en novembre 2024 et concernant 16 élèves issus de différents niveaux et de diverses spécialités (aquaculture, gestion des milieux naturels et de la faune, sciences et technologies du management et de la gestion, gestion et protection de la nature et filières générales) qui se sont engagés dans un projet contextualisé sur les impacts du changement climatique sur le territoire. Projet pédagogique optionnel et volontariste. En lien avec l'espace Mendès France - développement de projet avec le rectorat de Poitiers et engagé par une convention avec le Global Youth Climate Act/Pacte mondial des jeunes pour le climat (projet international visant à faire dialoguer les scientifiques et les jeunes du monde entier sur les enjeux environnementaux). En lien également avec le programme Dialogues porté par la Région Nouvelle-Aquitaine qui propose la mise en place d'un échange entre des lycéens, des élus et des scientifiques. □ L'objectif global est donc de sensibiliser les jeunes lycéens sur des questionnements environnementaux en associant culture scientifique et éducation au média, le tout appliqué à leur territoire. Depuis le début de ce projet mise en lien des lycéens avec Thierry Sauzeau, Emilie Mariot pour travailler sur les AME, visite et échanges avec l'IFREMER (carbone bleu), échanges avec l'UMR LIENSs (évolution du trait de côte) et échanges avec des élèves chiliens sur l'acidification des océans. Un des objectifs de ce projet est de concrétiser un voyage à Belém au Brésil pour se rendre à la COP 30, conférence internationale organisée par l'ONU sur le changement climatique qui se déroulera du 10 au 21 novembre 2025. L'objectif est de présenter leurs travaux à cette occasion et de devenir ambassadeurs du territoire à leur retour en faisant partager leurs expériences et leurs connaissances avec les autres élèves et le grand public.		
Détail du plan de financement	FEAMPA (40% du cout total du projet)	Région Nouvelle-Aquitaine (40% du cout total du projet)	Autofinancement (20% du cout total du projet)
	14 000€	14 000€	7 000€
Coût total de projet	35 000€ TTC pour le GALPA IEC		

Gabrielle MOSSOT rappelle brièvement l'objet du projet et son plan de financement.

Nicolas LYONNET et Antoine TOURNERIE présentent le projet.



Michel PARENT s'interroge sur la restitution de ce voyage, quelle sera la diffusion auprès des scientifiques des élus et surtout du grand public ?

Nicolas LYONNET, Lycée de la Mer, répond qu'une restitution sera réalisée au lycée de la mer et ouverte au grand public. Tous les parents et les intervenants seront invités, la presse sera également sollicitée dans le cadre du partenariat qu'ils ont avec le journal Sud-Ouest. Le film présentant l'ensemble des interviews réalisés par les élèves sera diffusé incluant l'expérience qu'ils auront vécu lors de la COP 30.

Antoine TOURNERIE, Lycée de la Mer, explique que cette production audiovisuelle au cœur du projet sera également un outil de diffusion.

Nathalie DANIEL, ECHO MER, trouve que le projet pédagogique est très intéressant et très pertinent mais elle s'interroge de l'intérêt d'aller à la COP 30. Le financement est directement ciblé sur un déplacement en avion. Elle souligne que cela est un paradoxe en termes de résultats et de bénéfices. Est-ce que les résultats de ce projet ne peuvent pas être obtenus sans se déplacer à la COP 30 ?

Nicolas LYONNET précise que si les 150 jeunes présents à la COP 30 réalisent un plaidoyer entendu par les négociateurs de la COP 30, cela aura plus d'impact sur la COP et sur les décisions prises là-bas plutôt qu'en restant à notre niveau local.

Nathalie DANIEL ne partage pas ce positionnement et souligne le caractère très incertain de pouvoir défendre ce plaidoyer auprès des décideurs. Le travail riche présenté pourrait être plus bénéfique à être valorisé au niveau local pour faire avancer la cause de l'océan de façon plus pertinente.

Antoine TOURNERIE ajoute que les jeunes qui sont engagés ont entre 15 et 19 ans et que ce voyage est l'expérience d'une vie. Ils seront ambassadeurs en ayant des regards aiguisés sur ces questionnements. Ils ont une volonté de rentrer dans la zone bleue de la COP 30 réservée aux négociateurs et aux groupes d'intérêts et cette expérience et l'apport éducatif sera inestimable.

Michel PARENT souligne que la communauté de communes est très favorable aux échanges des jeunes et notamment dans le cadre du programme Erasmus qui permet des échanges profitables en termes d'expérience.

Emilie MARIOT, CPIE IODDE, souligne que c'est une expérience pédagogique et que cela pourrait nous renvoyer à nous poser des questions, nous en tant qu'adultes sur nos déplacements à titre de loisir. Ici le voyage est éducatif et aura des impacts pour les jeunes sur le long terme. On ne peut pas le mettre au même niveau qu'un voyage de complaisance. En ce sens, le cadre de la neutralité carbone ne peut pas s'appliquer à ce voyage. Après il est important de bien comprendre comment sera valorisée et portée à connaissance cette expérience sur le territoire avec les supports produits.

Amélie PERRAUDEAU propose que les élèves puissent venir visiter la criée du port de la Cotinière en complément ou comparaison à celle de Belém.

Philippe MORANDEAU demande comment s'appelle l'ostréiculteur de la Tremblade engagé dans le projet.

Antone TOURNERIE répond que c'est Monsieur Stéphane.

Michel PARENT réitère le message concernant la restitution et la diffusion de ces informations auprès du grand public.

Emilie MARIOT ajoute que ce dossier est en lien avec le précédent en reliant les consommateurs et les ressources avec la notion d'espèces locales. Des actions de ce type sont aussi le moyen de reconnecter le grand public et le consommateur.

Nathalie de POIX, CFPPA, souligne qu'il est aussi important de voir comment cela se déroule ailleurs pour en revenir enrichi et par la même occasion diffuser et enrichir les groupes ici au retour.

Pierrick BARBIER demande quel sera le message transmis en termes de pêche et d'aquaculture par les élèves à leur retour.

Antoine TOURNERIE dit que le lien avec l'IFREMER est au cœur de cette valorisation avec notamment le travail fait sur le phytoplancton et la qualité des eaux en spécifiant que le changement climatique aura un impact sur ces aspects. L'idée est bien d'avoir un diagnostic afin que les élèves puissent se positionner dans le débat.

Laurent CHAMPEAU souligne que les élèves vont être représentants des filières de leur territoire et que ces professions vont être exposées en première ligne au dérèglement climatique et qu'il est primordial de nourrir le plaidoyer avant leur départ pour ne pas être trop généraliste dans le discours. Laurent CHAMPEAU propose que les élèves rencontrent les professionnels, les organisations professionnelles avant leur départ pour nourrir ce plaidoyer.

Gabrielle MOSSOT ajoute que certains élèves engagés dans ce projet seront présents aux matinées changement climatique organisées par le GALPA sans que cela ne remplace la rencontre avec les filières.

Emilie MARIOT ajoute que le travail réalisé avec les jeunes dans le cadre des aires marines protégées dépasse le travail strictement de IODDE et que les apprentissages et les discussions traitent de la gestion d'espaces partagés, les productions et les filières économiques peuvent aussi être abordées dans ce cadre.

Gabrielle MOSSOT présente l'avis technique et propose aux porteurs de projet ainsi qu'aux membres étant en conflit d'intérêt de sortir de la salle pour le vote.

Le comité technique du 23 septembre 2025 propose la note de 14/20 sur ce projet et formule les remarques suivantes :

- Projet s'inscrivant au sein de la stratégie du GALPA IEC
- Dépenses proposées à ne pas dissocier du fond du projet
- Programme du séjour ?

L'avis préalable du service instructeur daté du 12 septembre 2025 souligne que le porteur de projet est soumis aux règles de la commande publique et aux obligations de publicité.

Le vote du comité s'effectue donc sous réserve de l'instruction réglementaire et sur la base du montant maximum présenté.

Pour le vote de ce projet n'ont pas pris part au vote pour des raisons de conflits d'intérêts et sont sortis de la salle : Nathalie de POIX (CFPPA) et Emilie Mariot en tant que partenaire du projet.

Au total 2 lignes de membres votants sont exclues du vote.

Aussi, dans un souci de transparence ce projet est soumis au 16 votants présents - 2 en conflits d'intérêt = 14

Sur un total de 14 votants on décompte :

- 1 voix contre
- 2 abstentions
- 11 votes en faveur de l'avis technique et donc du projet ;

Suite au vote, le projet est sélectionné à la majorité par le GALPA Îles et Estuaires Charentais.

AUTRES INFORMATIONS

Voir diapositives correspondantes (diap. 30 et 31).

Emilie MARIOT intervient concernant l'évaluation à mi-parcours et la demi-journée de restitution prévue en 2026. Elle souligne qu'il serait intéressant de revenir sur les contraintes en termes de montage de dossiers qui sont vécues par les porteurs de projet pour faire remonter ces informations.

Gabrielle MOSSOT explique qu'un des retours du déplacement aux rencontres nationales des GALPA a été de rencontrer la DGAMPA et de faire remonter ces difficultés. L'animatrice explique que les textes réglementaires sont peu précis et interprétés à chacune des échelles de façons différentes. Et ce sont bien les audits en bout de chaîne et les demandes des auditeurs qui contraignent fortement le montage administratif de plus en plus exigeant des dossiers.

Philippe MICHEAU dit qu'il ne faut pas oublier que ces textes sont écrits à l'échelle européenne à l'aide des recommandations des différentes DG (DG AMPA ou DG environnement) et il appui sur le rôle des élus lors de l'écriture de ces textes. Il affirme que c'est bien au moment de l'écriture qu'il est important de se positionner car ensuite c'est voté pour 7 ans.

Laurent CHAMPEAU s'interroge de nouveau sur la contrainte de la M57 car c'est la première fois sur cette programmation que cette contrainte est mise en place.

Amélie PERRAUDEAU souligne qu'il faut faire remonter les informations et les difficultés en vue de la prochaine programmation car il est aussi avancé que les crédits seront revus drastiquement à la baisse. De plus, la stratégie serait axée non plus sur des fonds spécifiques aux filières mais sur un fonds globalisé. Cela pose la question de l'inscription du DLAL, est-ce que la commission souhaite maintenir la dynamique du DLAL.

Diane DUFFOUR, CAPENA, s'interroge sur les données chiffrées et le passage de 6 à 2 milliards d'euros.

Amélie PERRAUDEAU souligne que ce n'est pas acté mais que c'est bien une intention.

Diane DUFFOUR dit que c'est une enveloppe par pays et que pour le moment rien n'est fléché.

Philippe MICHEAU s'inquiète du fait que les enveloppes soient réparties et conditionnées de façon égales entre les pays membres.

CONTEXTES NATIONAL ET EUROPÉEN

Voir diapositives correspondantes (diap. 32 et 33).

SUITE ET CALENDRIER

Voir diapositive correspondante (diap. 34 et 35).

- **Prochain comité de sélection**

Date butoir rendu des fiches-projets : la semaine du 23 au 30 janvier 2026

Comité technique : le 13 février 2026

Comité de sélection : 6 mars 2026 sur le secteur de la CARA

- **Mise en place de temps d'échange sur le changement climatique**

2 matinées consacrées au changement climatique

24 octobre - Saint Trojan les Bains - Salle du Galion

7 novembre - Rochefort - Forum du Marais

- **En 2026...**

Évaluation à mi-parcours GALPA IEC

Présentation des résultats en 2026 - Demi-journée thématique

Résultats qualitatifs et quantitatifs des projets (typologie, porteurs, thématique...)

Retour sur le questionnaire, fait-on évoluer les choses ?

Forum des projets GALPA ou comité de suivi

Nombreux projets pluriannuels qui commencent à avoir des résultats

Retours sur les projets en cours sous format tables rondes échanges par thématiques

- **Suite du portage du GALPA...**

Les membres du GALPA s'interrogent si des informations ont été communiquées sur le futur portage du GALPA suite aux articles publiés dans la presse et faisant état de la dissolution du PETR, structure porteuse actuelle du GALPA.

Michaël SPADA, PETR PMO, explique qu'il y a une volonté d'avancer avant les élections sur la dissolution du PETR. Pour le moment c'est une phase de construction afin de bien comprendre les tenants et aboutissants de cette démarche. Pour le moment rien n'est stabilisé mais l'objectif est bien d'avoir une feuille de route pour le mois de décembre. L'objectif est que ces modifications ne vous impactent pas en tant que membres de GAL ou GALPA et que ces deux instances continuent à vivre.

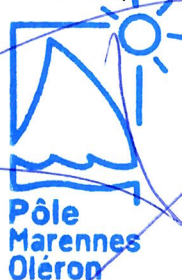
CONTACTS

Monsieur Michel PARENT
Président du Pôle Marennes Oléron
22 rue Dubois Meynardie
17320 Marennes
05 46 47 49 71
www.marennes-oleron.com
www.ilesetestuairescharentais.com

Chargée de mission : Gabrielle Mossot
g.mossot@marennes-oleron.com
05 46 75 23 89
06 16 46 82 06

Fait à Marennes-Hiers-Brouage, le 29 octobre 2025

Le Président,



Michel PARENT